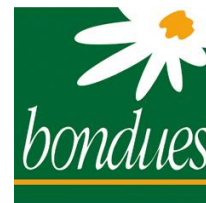


Subvention municipale « habitat durable »



Bénéficiaires de l'aide:

Les propriétaires occupants et les locataires bonduois

Montant de l'aide:

20% du montant TTC des factures détaillées jointes au dossier, plafonné à 600 euros par logement et pour la durée du mandat dans la limite des crédits ouverts au budget.

Equipements et travaux éligibles (matériel et main d'œuvre) dans une ou plusieurs des catégories suivantes:

- les cuves de récupération d'eau de pluie
- les composteurs domestiques
- les travaux d'isolation dans le cadre d'une rénovation
- les installations utilisant des énergies renouvelables
- les diagnostics thermiques de l'habitat à condition qu'ils soient suivis de travaux

> L'aide municipale vient en complément des aides de l'Etat et des aides locales.

Dossier de demande « énergies renouvelables »

Votre démarche :

1. Entrevue avec un conseiller d'un Espace Info Energie recommandée pour définir votre projet de travaux et son financement (conseils techniques gratuits sur RDV) et demande de devis pour les travaux choisis.
2. Dépôt du dossier de demande de Déclaration Préalable / Permis de Construire le cas échéant auprès du Service Urbanisme de la Mairie
3. Dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Service Développement durable et instruction
4. Autorisation de travaux (arrêté de Déclaration Préalable ou de Permis de Construire) et accord de principe de subvention envoyés au particulier par courrier (ou courriel)
5. Réalisation des travaux
6. Versement de la subvention sur présentation des pièces complémentaires du dossier de demande
7. Envoi d'un courrier (ou courriel) au particulier concernant l'attribution de l'aide et les modalités de versement.

Pièces constitutives de votre dossier de demande :

- > votre lettre de demande de subvention (annexe)
- > une copie d'un justificatif de domicile (facture de téléphonie fixe, électricité, gaz, eau)
- > une copie du récépissé du dépôt de déclaration préalable ou permis de construire le cas échéant
- > une copie du devis de l'entreprise spécifiant les critères de performance des équipements envisagés et le numéro de certification (Qualisol, QualiPV, QualiPAC, Qualibois) de l'entreprise.

- > une copie de la facture acquittée des travaux spécifiant les critères de performance des équipements installés
- > une photo de l'installation
- > un relevé d'identité bancaire

Conditions d'attribution :

- les équipements concernés doivent être conformes aux critères de performance exigés pour l'obtention du crédit d'impôt (Cf. tableau ci-dessous)
- les équipements éligibles à la prime doivent être fournis et installés par un professionnel
- la demande de subvention doit se faire avant tout démarrage de travaux

Equipements concernés	Caractéristiques et performances
chauffe-eau solaire individuel et système solaire combiné	capteurs solaires thermiques (équipant les systèmes) couverts par une certification CSTBat ou Solar Keymark ou équivalente
chauffage ou production d'eau chaude au bois ou autres biomasses : poêles, foyers fermés et inserts de cheminées intérieures, cuisinières utilisées comme mode de chauffage	concentration moyenne de monoxyde de carbone $\leq 0,3 \%$ rendement $\geq 70\%$
chauffage ou production d'eau chaude au bois ou autres biomasses : chaudières < 300 kW	chaudières à chargement manuel : rendement $\geq 80\%$ chaudières à chargement automatique : rendement $\geq 85\%$
Pompes à chaleur géothermique à capteur fluide frigorigène (sol/sol ou sol/eau)	COP $\geq 3,4$ pour une température d'évaporation de -5°C et une température de condensation de 35°C .
Pompes à chaleur géothermique de type eau glycolée/eau	COP $\geq 3,4$ pour des températures d'entrée et de sortie d'eau glycolée de 0°C et -3°C à l'évaporateur et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30°C et 35°C au condenseur
Pompes à chaleur géothermique de type eau/eau	COP $\geq 3,4$ pour des températures d'entrée et de sortie d'eau de 10°C et 7°C à l'évaporateur et de 30°C et 35°C au condenseur
Pompes à chaleur air/eau	COP $\geq 3,4$ pour une température d'entrée d'air de 7°C à l'évaporateur et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30°C et 35°C au condenseur
Pompes à chaleur thermodynamiques pour production d'eau chaude sanitaire (hors air/air)	- Captant l'énergie de l'air ambiant : COP $> 2,5$ - Captant l'énergie de l'air extérieur : COP $> 2,5$ - Captant l'énergie de l'air extrait : COP $> 2,9$ - Captant l'énergie géothermique : COP $> 2,5$ selon le référentiel de la norme d'essai EN 255-3.
Fourniture d'électricité à partir d'énergie solaire (photovoltaïque), éolienne, biomasse	

Votre dossier complet est à adresser à :

Service Développement durable
Mairie de Bondues
16, place de l'Abbé Bonpain
BP 80001- 59587 Bondues Cedex

Informations techniques et financements (conseils gratuits) :

Espace Info Energie (EIE)
2, rue Alexandre Desrousseaux,
59000 LILLE
Tél : 0 825 341 263
E-mail : contact@adilnord.fr

ANNEXE

Lettre
de demande
de subvention

Monsieur le Maire de Bondues
16, place de l'Abbé Bonpain
BP 80001 - 59587 Bondues Cedex

Monsieur le Maire,

Je soussigné _____
demeurant _____

59910 BONDUES.

Téléphone : _____ E-mail : _____

vous informe de :

l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie

- Contenance de la cuve : _____ - Cuve enterrée : oui non

- Usage de l'eau de pluie : interne externe

- Utilisations envisagées de l'eau de pluie : _____

l'installation d'un composteur domestique

- Contenance du composteur : _____

- Matériau, label : _____

la réalisation un diagnostic thermique de mon habitation qui sera suivi de travaux

- Type de diagnostic réalisé : un DPE volontaire

un audit thermique

un diagnostic par thermographie infrarouge

un diagnostic dans le cadre d'une labellisation de performance énergétique (HPE, THPE, BBC, etc.)

- Travaux envisagés suite aux recommandations du diagnostic : _____

- Rencontre avec un conseiller de l'Espace Info Energie : oui non

mon intention de réaliser des travaux d'isolation dans le cadre d'une rénovation

- Réalisation d'un diagnostic thermique au préalable : oui non

- Type de travaux envisagés : isolation thermique des parois opaques

isolation thermique des parois vitrées

isolation des portes d'entrée donnant sur l'extérieur

calorifugeage

- Rencontre avec un conseiller de l'Espace Info Energie : oui non

